

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf, le 24 avril à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du complexe Bel Event, lieu de leurs séances, sous la Présidence de Mr Mahieu, Maire.

**Etaient Présents** : Pierre-Yves MAHIEU, Marcel LE MOAL, Suzanne MAINGUY, Jean-Claude LE PIERRES, Francine CARDINEAU, Jean-Marc BOUCHER, Eric CADOREL, Monique LOTELIER, Caroline PELLERIN, Joël MAZE, Yves CAHOURS, Pierrette BLANDIN, Philippe TOUARIN, Catherine HARZIC, Martine LOCHET, Frédéric MARY, Isabelle VICTOIRE, Ismaël HIFDA, Etienne MOUBECHÉ, Evelyne LESELLIER, Jean-Pierre DEVEZE, Eugène BLAY, Laurence PENVERN, Anne GANDAIS, Louis LENOUVÉL, Eugène ROUX, Marie FEUVRIER, Géraldine LASILIER-CHAUFAUX.

**Secrétaire de séance** : Mme LOTELIER Monique

---

Mr le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme SALAMA de son poste de Conseillère Municipale. Son remplacement est actuellement en cours et n'a pu être achevé pour permettre une installation lors du présent Conseil Municipal.

**Approbation du compte-rendu de la dernière séance** :

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Avant de soumettre à l'approbation des élus le compte rendu de la dernière séance, Mr le Maire rappelle, selon l'esprit voulu, que le compte rendu du Conseil Municipal ne doit reprendre uniquement que les propos utiles qui éclairent les prises de délibération.

Il indique que lors de la précédente séance du Conseil Municipal, des propos inqualifiables ont été tenus par Mr LENOUVÉL à son égard en le traitant « d'autiste ». Il considère que ces mots sont ni utiles ni acceptables. Mr le Maire demande simplement, solennellement et fermement à Mr Lenouvel de bien vouloir retirer ses propos et de s'excuser.

Mr LENOUVÉL répond qu'il ne retire rien à ses propos.

Mr le Maire retire la parole à Mr Lenouvel et suspend la séance du Conseil Municipal.

**Suspension de séance à 20 h 05**

oooooooooooo

**Reprise de la séance à 20 h 27**

Mr le Maire réitère sa question et demande à Mr Lenouvel de retirer ses propos et de s'excuser.

Mr LENOUVÉL indique que ses propos ont été employés dans un contexte bien particulier. Il explique cette situation par le fait que deux audits financiers avaient été réalisés en juillet et en octobre concernant les finances de la ville et que Mr le Maire n'en avait à aucun moment tenu compte. Face à ce constat, Mr Lenouvel indique s'être laissé entraîné à dire « vous êtes autiste ». Il reconnaît que le mot « autiste » a dépassé sa pensée. Il indique retirer ses propos et s'excuser.

Mr le Maire accepte ses excuses et se dit satisfait de pouvoir reprendre le travail en bonne intelligence, dans l'intérêt de tous.

Mme PENVERN indique avoir souhaité l'apaisement et remercie Mr Lenouvel de s'être excusé pour son débordement de langage qui peut arriver à tout le monde et ainsi contribuer au bon déroulement du Conseil Municipal de ce soir.

Mr le Maire soumet à l'approbation des élus le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2009.

Page 5 - « Compte Administratif 2008 et Budget primitif 2009 de la Commune » - Mr LENOUEL indique que les arguments de Mr le Maire repris au deuxième paragraphe de la page 5 sont indigestes. Il s'agit d'une spéculation sur ce que les élus de l'ancienne municipalité auraient fait s'ils avaient été élus. Il ajoute que ses explications relatives aux deux budgets pluriannuels 2007 et 2008 n'ont pas été reprises dans le compte rendu. De même, aucun écho sur les audits de juillet et d'octobre et aucun relevé sur la parité euro/franc ne figurent dans le compte rendu. Rien non plus sur le compte de gestion du percepteur. Il regrette qu'au début de chaque Conseil Municipal, il soit obligé d'intervenir pour modifier ou ajouter les propos qu'il a prononcés. Il regrette cette forme de censure.

En fonction de l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr LENOUEL indique que lui et ses colistiers ne signeront pas le compte rendu du Conseil Municipal.

Mr le Maire répond que les chiffres repris en page 5 du compte rendu du Conseil Municipal étaient des données issues d'un tableau budgétaire qui présentaient les chiffres 2007 et 2008 et les mettaient en parallèle avec le réalisé 2007.

Mr le Maire propose que les remarques sur le compte rendu du Conseil Municipal soient dorénavant adressées par écrit au Directeur Général des Services avant la séance suivante. Cette proposition permettra ainsi d'étudier préalablement la demande mais aussi d'être en possession écrite de la formulation exacte proposée par l'élu.

Pages 15 et 16 - « Convention de partenariat UPDEL » : Mme GANDAIS indique que le vote du Conseil Municipal indique « *autorise Mr le Maire à signer la convention correspondante* ». Elle souhaite que soit ajouté à cette phrase « *autorise Mr le Maire à signer la convention correspondante, après présentation et validation par le Conseil Municipal* ».

Mr le Maire répond que le débat a déjà eu lieu sur ce point lors de la séance du Conseil Municipal. Les principaux éléments de la convention ont été communiqués en cours de séance et une décision d'autorisation de signature a été prise par le Conseil Municipal sans aucune autre formalité. Il rappelle la volonté de la Ville à accompagner l'UPDEL, structure nécessaire à la mise en place d'actions pour le développement économique de Cancale.

Mr LE PIERRES ajoute qu'il semblait plus logique de connaître l'avis du Conseil Municipal avant d'engager le projet de convention.

Mme PENVERN fait remarquer qu'il lui semble légitime que la convention qui sera signée par le Maire au nom de tous les élus fasse l'objet d'une présentation en Conseil Municipal.

Mr le Maire indique que la convention pourra être présentée pour information lors du prochain Conseil Municipal sans pour autant remettre en cause le vote du Conseil Municipal.

Page 18 - « Zac du Clos Nogain » : Mme PENVERN indique que la typologie des logements reprise dans le compte rendu manque de clarté et que les totaux semblent erronés.

Mme CARDINEAU répond que le descriptif des logements repris dans le compte rendu est celui communiqué par Acanthe. Ces chiffres risquent d'être modifiés d'ici la validation finale du projet.

Aucune autre remarque n'est formulée. Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2009 est adopté par 24 voix pour (MM. Lenouvel, Roux, Feuvrier et Laslilier-Chaufaux ne participent pas au vote).

## Ajout de questions à l'ordre du jour

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire trois questions supplémentaires à l'ordre du jour en questions diverses :

- Enquête publique pour la réhabilitation de la jetée de la Fenêtre
- Antenne relais
- Hôpital local

### **I) Finances**

#### **1) Subventions 2009 aux associations**

**Rapporteur** : Mr CADOREL

Mr CADOREL indique que l'étude des demandes de subvention s'est faite sans modifier les critères d'attribution pour 2009, en privilégiant les associations existantes et en restant dans la même enveloppe globale. Les demandes ont été analysées en commission le 4 mars et le 16 avril 2009. Mr CADOREL présente les propositions de subventions 2009 à allouer aux associations et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Mr CADOREL propose une modification par rapport aux propositions émises : attribution d'une subvention de 500 € au profit de ACCETEM Terre et Mer suite à un entretien avec les représentants de cette association qui participera aux fériaux littorales.

Mme FEUVRIER demande si l'association de la Halle à Marée existe encore et fonctionne toujours avec les mêmes objectifs.

Mme LOTELIER répond que l'association de la Halle à Marée existe toujours, seul un changement de Président est intervenu. Les quatre expositions prévues cet été sont maintenues et vont fonctionner normalement.

Mme FEUVRIER indique ne pas voir figurer dans les propositions de subvention l'organisation du marché de Noël par l'UPDEL. Elle rappelle qu'il était convenu que les associations déposent en temps voulu leurs demandes de subvention afin qu'elles soient toutes votées en même temps. Elle ajoute ne pas voir apparaître dans le tableau des subventions 2009 la subvention de 3 500 € votée en janvier 2009 au profit de l'UPDEL pour le marché de Noël 2008.

Mr LE PIERRES répond qu'il n'y a pas eu pour le moment de demande de subvention de la part de l'UPDEL pour le marché de Noël. Seule une inscription de subvention a été prévue dans le budget de l'office de tourisme.

Mme GANDAIS demande si la double subvention attribuée à l'ACCA de Cancale est une erreur.

Mr le Maire précise qu'il n'y a pas de doublon, il s'agit de deux subventions distinctes. L'une pour le fonctionnement habituel de l'association et l'autre en investissement pour l'acquisition de nouveaux pièges. Il précise que le fait que l'ACCA intervienne au niveau du piégeage sur le territoire de Cancale évite à la Commune de cotiser annuellement auprès de la FEVILDEC (Fédération départementale de lutte contre les ennemis des cultures d'Ille-et-Vilaine).

Mme GANDAIS indique que lors de la 1<sup>ère</sup> commission, Mr Cadorel a expliqué ses souhaits et tout le monde était d'accord sur le principe. Lors de la 2<sup>ème</sup> commission, Mr Cadorel est arrivé avec de nouvelles règles qui visaient en particulier à ne pas attribuer de subvention aux nouvelles associations. Elle regrette cette mesure qui de plus n'est pas appliquée à toutes les associations (attribution d'une subvention à l'association Bébé Fricotin et refus à l'association Eco-citoyenne).

Mr le Maire indique qu'avant de solliciter une subvention et de compter sur une recette collective du budget communal, les nouvelles associations doivent regarder les associations déjà existantes afin de ne pas proposer une activité déjà présente. Il y a une crainte de voir, dans un contexte financier difficile, une trop grande dispersion des activités.

Mr DEVEZE souligne être d'accord sur les restrictions envisagées mais indique qu'il faut faire attention aux nouvelles associations qui débutent. Le principe d'attendre qu'une nouvelle association fasse ses preuves semble risqué car il semble difficile pour une association de démarrer sans aide préalable. Le principe d'une attribution de subvention avec une mise à l'épreuve d'un an pourrait alors être appliqué.

Mr LENOUVEL indique que Mr le Maire vient d'évoquer le contexte financier difficile et que Mr Cadorel a dit, lors de la présentation des subventions, que l'enveloppe globale était maintenue. Or, en comparant 2008 à 2009, une augmentation totale de 30 000 € est constatée. L'enveloppe globale 2009 n'est donc pas égale à celle de 2008 malgré la diminution des subventions attribuées aux associations humanitaires. Il précise ne pas être défavorable à l'augmentation des subventions allouées aux associations.

Mr le Maire répond que malgré tout ce qui a pu être dit, les associations ne sont donc pas maltraitées. Le budget n'étant pas extensible à l'infini, des choix ont dû être faits en commission. L'augmentation est en grande partie due aux événements exceptionnels.

Mme GANDAIS constate que les subventions municipales versées aux associations ne représentent pas un pourcentage élevé des budgets de fonctionnement annuels des associations. La forte hausse est liée aux attributions de subventions exceptionnelles pour l'organisation d'événements à soutenir. Elle regrette tout de même que certaines demandes de subventions exceptionnelles n'aient pas été retenues vu leur faible montant.

Mme PENVERN souligne la cohérence entre les demandes formulées par les associations et les propositions faites. Les demandes des associations ont été pour la plupart entendues. Elle indique que quelques points l'interpellent tout de même concernant les associations pour lesquelles aucune attribution n'est proposée. Elle demande des explications sur ces non attributions :

Centre d'animation de loisirs de la Vallée Verte : Mme PELLERIN répond qu'il n'y a plus d'enfants de Cancale à fréquenter cette structure.

Site Remarquable du Goût : Mr CADOREL précise qu'il s'agit d'une nouvelle association et que le refus de subvention correspond à un choix de la commission.

Mr le Maire indique que pour certaines associations dont le montant de subvention devient assez important, il conviendrait de trouver en commun d'autres modes de financement. Les aspects parrainage et fondation pour les associations et les activités qui ont une connotation d'ordre patrimonial et culturel peuvent paraître mieux appropriés pour assurer le développement de ces actions. Lors de l'élaboration de la charte de la vie associative, il faudra peut-être imaginer des plafonds de subvention y compris pour les événements exceptionnels. Le but étant que les associations recherchent d'autres partenaires financiers et d'autres modes de financement afin de les accompagner dans des investissements lourds.

Mme FEUVRIER évoque l'exemple de l'association ABC qui permet à Cancale de bénéficier d'une notoriété et d'une publicité remarquable à un coût raisonnable.

Mr le Maire explique que ces financements nécessaires pour le fonctionnement de ce genre d'associations peuvent devenir trop lourds pour un simple budget communal alors qu'il existe des sponsors pouvant les accompagner financièrement.

Cancale Environnement (ACEQV) : Mr CADOREL précise qu'il ne s'agit pas d'une association cancalaise.

Mme PENVERN indique que le Président de l'association ne réside pas à Cancale, mais le siège de l'association est en Mairie de Cancale.

Association Bébé Fricotin : Mme PENVERN fait remarquer qu'une subvention de 350 € est prévue bien qu'il s'agisse d'une nouvelle association et s'en félicite.

Radio Parole de Vie : Mr CADOREL précise qu'il s'agit d'un choix de la commission. Aucun intérêt avéré pour Cancale.

Mr le Maire ajoute qu'il y a des éléments d'ordre de priorité à définir par la commission et que toutes les demandes ne peuvent pas bénéficier d'aides municipales.

Mme PENVERN indique que tout le monde est en accord avec l'intérêt des associations. Elle met en avant le travail fourni par les bénévoles des associations dont l'équivalent en salariés de la ville coûterait largement plus cher. Le soutien aux associations est unanimement souhaité.

Expositions « Les fils de la science » : Mme PENVERN s'inquiète du devenir de ces expositions. Elle rappelle qu'un partenariat avec l'association organisatrice existait depuis 2004. Les expositions présentées avaient un but de développement de la culture scientifique auprès du public et des écoles. La Ville prenait en charge la facturation des panneaux d'exposition et mettait à la disposition de l'association le matériel et la salle d'exposition. L'association s'occupait du gardiennage, du lien avec les écoles et de l'organisation générale. Les expositions ont toujours bien fonctionné et bénéficiaient d'une bonne fréquentation (100 personnes aujourd'hui). Elle regrette que ce partenariat soit interrompu pour une somme modique de 215 €. Toutes les actions qui ont vocation à aider à l'éducation semblent pourtant utiles et complémentaires.

Mr le Maire indique qu'après avoir eu plusieurs contacts en particulier avec les responsables des établissements scolaires et des collèges, il apparaît indispensable de tout faire pour les apprentissages (scientifiques, culturels, historiques ou musicaux) et œuvrer pour que personne n'oublie que les enseignants sont formés et ont des compétences et des qualités qui s'appliquent à tous les enfants. Pour cela, il faut mettre encore davantage de moyens pour équiper les classes et démontrer que la culture scientifique, c'est aux enseignants de la faire partager le mieux possible plutôt que de prendre le risque d'un contresens. Il précise que cela n'est pas un jugement de valeur négatif sur ce qui a été fait mais l'envie de passer la main à une autre forme d'organisation de ce genre d'activités.

Mme PENVERN répond que l'un n'empêche pas l'autre. La visite des expositions par les scolaires n'empêche en rien l'apprentissage par les professeurs.

Mr LENOUEVEL ajoute qu'en raisonnant par l'absurde, il faut également empêcher l'accès du soutien scolaire au Centre Socio Culturel.

Mr le Maire répond qu'il ne faut pas tout mélanger. Les frais d'exposition étaient pris en charge par la commune. A partir de ce constat, autant que la commune ait directement des relations avec les établissements scolaires, les enseignants et les élèves. Cela peut être aussi efficace.

Mme PENVERN indique qu'il ne faut pas confondre les deux. Autant l'action dans les écoles est importante, pertinente et soutenue par les élus, autant cette vulgarisation scientifique est ouverte à tous dans un lieu mutualisé sur la Houle et représente une activité touristique supplémentaire. Les expositions doivent être considérées comme une offre d'activité éducative intéressante totalement compatible avec l'enseignement scolaire. Mais certainement pas l'un ou l'autre comme évoqué.

Mme LOTELIER précise qu'il faut ajouter aux 215 € demandés la mise à disposition du matériel d'exposition et la salle de la Halle à Marée pendant deux semaines.

Mr LE PIERRES fait remarquer que le montant total subventions 2009 est déjà supérieur de 30 000 € par rapport à 2008. Il indique que toutes les associations n'ont pas signé de convention avec la Mairie contrairement à la demande faite par certains élus pour l'UPDEL. Ne faut-il pas que le Conseil Municipal prenne d'ores et déjà l'engagement de ne pas augmenter l'enveloppe globale des subventions en 2010.

Mme PENVERN répond que toutes les associations n'ont pas signé de convention pour le moment, cette mesure se fera avec la charte associative. Il n'y a pas que l'UPDEL à être concernée et cite l'exemple de l'Amicale Laïque et des Jardins de la Bretonnière. Elle ajoute ne pas critiquer le fait d'augmenter de 30 000 € l'enveloppe destinée aux associations car cela souligne l'effort de la Ville et met en avant l'accent porté sur les événements exceptionnels qui vont avoir lieu en 2009.

Courir à Cancale (Téléthon) : Mme PENVERN demande des explications sur le refus d'attribution de 500 € à l'association Courir à Cancale pour une action humanitaire telle que celle du Téléthon.

Mr CADOREL explique que la municipalité fait déjà beaucoup pour le Téléthon en mettant gracieusement à disposition la salle Cancaven, le matériel et le personnel municipal. De plus, la Ville offre également le vin d'honneur.

Mr le Maire rappelle qu'il avait été question en fin d'année 2008 de tenir compte de la valorisation des mises à disposition gratuite de salles, de matériels et de personnels pour les attributions de subventions. Il ajoute que l'organisation du Téléthon n'est pas exceptionnelle mais annuelle.

Mme PENVERN indique que Mr Cadorel devait rencontrer les bénévoles de Courir à Cancale pour leur expliquer la décision de ne pas leur attribuer de subvention. Elle ajoute les avoir rencontrés. Les membres de l'association ont expliqué que la demande portait sur une avance de trésorerie de 500 € remboursable avec convention afin de faciliter les engagements à prendre tel que celui de l'orchestre. S'agissant d'une organisation au profit du Téléthon, la totalité des bénéfices est reversée et les compteurs remis à zéro chaque année.

Mr le Maire indique avoir un doute sur la légalité d'une telle opération dans le cadre de la comptabilité publique.

Mr CADOREL précise qu'il va recevoir toutes les associations qui n'ont pas obtenu de subventions ainsi que celles dont le montant a diminué. Il ajoute que l'orchestre engagé pour le Téléthon pourrait également éviter de prendre une caution d'avance.

Cancale Gym (activité en bord de mer) : Mr CADOREL précise qu'il s'agit d'une demande d'achat de matériels pour 400 €. La commission a estimé qu'il était plus judicieux que la Ville achète directement ce matériel qui sera ainsi mutualisé et mis à disposition de toutes les associations de gymnastique.

Association Eco-citoyenne Cancalaise : Mme PENVERN indique qu'il s'agit d'une nouvelle association dont les objectifs ne sont pris en compte par aucune autre association locale. Une aide financière au démarrage de cette association aurait été utile avec une mise à l'épreuve d'une année. Elle soutient particulièrement la demande formulée pour l'animation d'un spectacle de contes en direction d'un public jeune et parfois défavorisé. Elle évoque également la participation de l'association à la semaine du développement durable.

Mr le Maire répond que l'initiative peut être bonne mais une animation telle que le spectacle de contes est déjà proposée par la bibliothèque municipale. S'il s'agit d'une animation destinée à un public défavorisé, le CCAS ou des associations à caractère social peuvent organiser cette animation. A partir de ces éléments, il n'est pas déraisonnable de considérer que la Ville n'a pas systématiquement vocation à accompagner une nouvelle association. On ne peut pas imaginer que toute initiative soit par essence légitime à solliciter une subvention auprès du budget municipal. De même, l'action en faveur du développement durable rentre dans le programme de St-Malo Agglomération. Il rappelle que des choix doivent être faits.

Mme GANDAIS précise que pour satisfaire toutes les demandes de subventions, une proposition avait été faite lors de la 1<sup>ère</sup> commission qui consistait à diminuer la subvention de l'association « Amis des Bisquines et du Vieux Cancale » de 7000 à 5000 €. Cette dernière bénéficiait en effet d'un compte de résultat 2008 positif de 2000 €. Au mois d'avril, la règle du jeu avait été modifiée par Mr Cadorel.

Mr CADOREL indique qu'il avait indiqué à l'issue de la 1<sup>ère</sup> commission prendre des renseignements auprès de Mr Hifda pour savoir si des travaux étaient prévus en 2009 pour le Musée. Il se félicite de la gestion très saine de l'association « Amis des Bisquines et du Vieux Cancale ». Il ajoute qu'une demande de subvention exceptionnelle de l'association a également été formulée pour la réalisation de travaux de rénovation d'une salle et du doris (demande de 3 333 € pour une proposition d'attribution de la commission de 1000 €).

Mr le Maire fait remarquer que la Ville n'a pas intérêt à envoyer comme signal que plus les associations ont des comptes négatifs plus elles peuvent être aidées. En contrepartie, on peut envoyer comme signal qu'une association n'est pas là pour faire du résultat mais en revanche que ce résultat doit pouvoir l'aider à investir (rénovation, équipements...) tout en étant sécurisée pour son fonctionnement. Le Musée est un atout pour Cancale et son rayonnement.

Baie des Arts : Il s'agit d'une demande de remboursement pour frais engagés et achat d'ordinateurs d'un montant de 1000 €. Mr CADOREL indique que ce n'est pas à la Ville de rembourser ce montant.

Cancalaise football : Mr ROUX demande des explications sur l'aide à la création d'un emploi sportif proposée pour un montant de 6 300 €.

Mr CADOREL explique que La Cancalaise Football a du mal à avoir des bénévoles pour encadrer les enfants. Elle a déposé un dossier auprès du Conseil Général pour l'embauche d'un emploi-jeune pour permettre de développer la qualité des services proposés au niveau de l'encadrement des jeunes les mercredis et samedis puis pendant les vacances scolaires. Il présente les objectifs sportifs de l'association qui souhaite également augmenter ses effectifs jeunes et maintenir celui des seniors.

Mr LENOUVEL demande si les 6 300 € inscrits sont annuels.

Mr CADOREL répond que les 6300 € sont pour 3 ans soit 2100 €/an.

Mme FEUVRIER indique que s'agissant de 2100 € par an, seul ce montant devrait apparaître dans les propositions de subventions 2009. La convention précisera l'engagement de 2100 € sur trois ans.

Mr CADOREL indique que la somme globale a été reportée pour 2009 afin de garantir l'engagement sur les trois années.

Mme FEUVRIER fait remarquer à Mr LE PIERRES qu'il n'y a pas que les commerçants et les professionnels à devoir signer une convention lors d'un vote de subvention. Les associations sportives créatrices d'emploi telle que l'Amicale Laïque sont également concernées par cette mesure.

Mr LENOUVEL rappelle que la convention tripartite Amicale Laïque/Conseil Général/Ville de Cancale signée il y a trois ans pour le financement de l'emploi-jeune va s'étaler sur onze années. Il s'étonne de voir cette subvention portée en subvention exceptionnelle.

Mr CADOREL répond que cette inscription figure uniquement pour rappel dans le tableau récapitulatif car elle est également intégrée à l'article 6574 « subventions aux associations ».

Permanence du Point Logement Jeunes Ty Al Levenez : Mr ROUX demande des informations sur ce point.

Mr le Maire informe que cette association a pour objectif d'orienter et d'aider les jeunes à trouver un logement sur Cancale dans le cadre d'un premier emploi ou pour les emplois saisonniers. Des permanences seront tenues par l'association à Cancale.

Confrérie des Hîtes : Mr BLAY rappelle qu'une subvention exceptionnelle de 3 000 € avait été attribuée il y a plusieurs années pour l'acquisition de tenues vestimentaires. Il demande pourquoi cette association bénéficie d'une revalorisation de sa subvention de 5 % en 2009 (3 150 € contre 3000 € en 2008).

Mr CADOREL rappelle qu'en 2008 la subvention attribuée à la Confrérie des Hîtes avait diminué de 50 %. A l'époque, lors d'un entretien avec le président de l'association, un engagement avait été pris pour reverser à l'association 150 € sur la location de la salle.

Agriculteurs en difficultés : Mr BLAY regrette qu'aucune aide ne soit attribuée à cette association de bénévoles qui accompagne des familles d'agriculteurs en difficulté.

Mr le Maire répond qu'il existe déjà une association l'ATESE qui a cette vocation d'aide au niveau départementale. Cette association est financée conjointement par le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture et la MSA. Le CCAS peut également venir en aide aux personnes en difficultés.

Mme PELLERIN présente les subventions extra-scolaires.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ émet un avis favorable aux propositions de subventions 2009 allouées aux associations reprises dans le document annexé à la présente délibération ;
- ✓ autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Adopté par 27 voix pour et 1 abstention (Mme PENVERN).**

## **2) Subventions 2009 aux établissements publics et privés**

Rapporteur : Mme PELLERIN

Mme PELLERIN présente les propositions de subventions municipales 2009 à allouer aux établissements publics et privés. Ces propositions ont été analysées en commission le 16 avril 2009.

Mr LENOUVEL émet une remarque sur la subvention de 42 000 € attribués à l'office de tourisme pour les fêtes littorales. L'année dernière lors du Trophée Mer et Montagne, la ville avait versé 10 000 €, le reste avait été financé par d'autres financements. S'agissant de l'argent des cancalais, il estime le montant de 42 000 € trop important. Il indique que lui et ses colistiers sont d'accord sur l'ensemble des propositions à l'exception de la subvention pour les fêtes. Il demande un vote séparé. Il souligne là aussi une augmentation des subventions aux établissements publics et privés de + 16,6 % par rapport à 2008.

Mr le Maire émet un avis favorable au vote séparé et explique que la différence entre 2008 et 2009 est liée à la subvention de 42 000 € allouée à l'office de tourisme pour l'organisation des fêtes 2009.

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ émet un avis favorable aux propositions de subventions 2009 allouées aux établissements publics et privés reprises dans le document annexé à la présente délibération de la façon suivante :

- Subvention de 42 000 € à verser à l'Office de Tourisme de Cancale pour l'organisation des Férias Littorales (article 65738) : **adopté par 24 voix pour et 4 abstentions (MM. Lenouvel, Roux, Feuvrier et Lasilier-Chaufaux).**

- Autres propositions : **adopté à l'unanimité.**

### **3) Aménagement tarifs salle Cancaven**

**Rapporteur** : Mme LOTELIER.

**Exposé** : L'aménagement des tarifs de la location de la salle Cancaven prévoit actuellement un tarif préférentiel de 99,60 € pour 2009 au bénéfice de certaines associations listées en annexe A des tarifs.

Dans un souci d'équité et dans l'attente de la signature de la charte de la vie associative, la commission propose que toutes les associations cancalaises puissent prétendre bénéficier en 2009 de cet aménagement des tarifs.

Le principe est inchangé, à savoir que les réservations doivent intervenir de préférence dans les mois d'automne et d'hiver, quel que soit le jour, à condition que le samedi et/ou le dimanche ne soi(ent) pas retenu(s) pour d'autres utilisations.

Tarif spécial pour un employé de la Commune, du SIVOM, du CCAS ou de l'Office de Tourisme qui marie un enfant : revalorisation du forfait à 140,70 € le 1<sup>er</sup> jour et à 87,70 € le second jour.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable aux aménagements de tarifs présentés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

## **II) Travaux**

### **1) Résultats appels d'offres**

Les propositions des Commissions d'Appels d'Offres du 21 et 24 avril 2009 sont présentées au Conseil Municipal pour adoption. Elles concernent :

#### **Etude diagnostic église paroissiale**

**Rapporteur** : Mr HIFDA, Conseiller Municipal Délégué.

Dans le cadre d'une étude diagnostic de l'église paroissiale de Cancale (gros oeuvre, second oeuvre, réseaux et structures du bâtiment), un avis d'appel public à la concurrence, pour cette maîtrise d'œuvre, a été transmis à la publication le 20/02/2009, pour une parution dans le Ouest France. La remise des offres a été fixée au vendredi 27 mars 2009 à 12 heures.

- ⇒ 47 architectes ont sollicité le dossier de consultation
- ⇒ 18 architectes ont répondu pour une offre moyenne d'e 34 579,15 € TTC.

Après analyse des offres et classement établi à partir du prix et de la méthodologie, la Commission d'Appel d'Offres du 24 avril 2009 propose de retenir l'architecte MOTTE Patrick pour un montant de 25 892,32 € TTC.

Mme FEUVRIER demande quelles sont les missions de diagnostic qui seront confiées au cabinet Motte et à quelle date ce diagnostic sera rendu.

La mission de diagnostic est la suivante :

- Relevé et représentation graphique des ouvrages existants
- Relevé de tous les désordres apparents significatifs de nature à compromettre la solidité de l'ouvrage
- Mission d'expertise technique/investigations complémentaires
- Examen des éléments architecturaux retenant l'attention
- Règles et contraintes applicables à l'opération
- Analyse de l'impact du bâtiment sur son environnement
- Structures
- Façades
- Second œuvre
- Fluides
- Electricité courants forts
- Analyse de l'état sanitaire des ouvrages
- Synthèse
- Scénarios d'utilisation
- Estimation financière
- Conclusion sur la faisabilité

Mr HIFDA précise que cette étude diagnostic a été diligentée suite à des alertes sur certains points. Il s'agit avant tout de prévention. La durée de l'étude est de 6 mois pour une remise objective en fin d'année. Il souhaite qu'en fin de mission un exposé soit présenté par le cabinet lors d'une commission de travaux élargie.

Mr le Maire indique qu'il faut espérer ne pas se retrouver dans une situation identique à celle de St-Méloir des Ondes. Parmi les critères de choix, l'utilité de la production de l'information et des plans pour envisager précisément les éventuelles interventions.

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ approuve le choix de l'architecte MOTTE Patrick pour un montant de 25 892,32 € TTC.
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer l'engagement correspondant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Aire d'accueil des gens du voyage - Travaux VRD et bâtiments**

**Rapporteur** : Mr BOUCHER

Suite à la nouvelle localisation de l'aire d'accueil des gens du voyage, il a été nécessaire de relancer une consultation pour la création d'une voie d'accès au site retenu. Un avis d'appel d'offres a été lancé le 19 mars dernier avec réponses demandées pour le 17 avril 2009 à 12 h 00.

Après analyse des offres et suivant les critères du règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres du 24 avril 2009 propose de retenir la proposition de l'entreprise EIFFAGE, mieux-disante, pour un montant de 262 739,07 € TTC.

Mr le Maire précise qu'il s'agit d'un appel d'offres intéressant qui permet d'ores et déjà de constater que le coût prévu de 314 000 € est largement supérieur à l'offre retenue.

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ approuve le choix d'EIFFAGE pour un montant de 262 739,07 € TTC. ;
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer l'engagement correspondant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**Adopté par 24 voix pour et 4 abstentions (MM. Lenouvel, Roux, Feuvrier et Laslilier-Chaufaux).**

### **Impasse Belle Brise**

**Rapporteur** : Mr BOUCHER, Adjoint au Maire.

Une consultation d'entreprises a été lancée pour l'aménagement de l'impasse Belle Brise conformément à l'avis de la commission de travaux en date du 29 avril 2008.

Les membres de la commission sont informés que les propriétaires Morvan et Pladys ont signé (28/02/09) la cession de terrain au profit de la commune (reste l'accord d'un autre riverain à obtenir).

Une procédure adaptée a été lancée le 27 mars dernier pour obtenir des offres le 17 avril 2009 à 12 heures. 12 entreprises ont sollicité le dossier. L'estimation était de 32 000 € TTC + réseaux.

Après analyse et étude des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 24 avril 2009 propose de retenir l'entreprise LESSARD TP pour un montant de 47 498,54 € TTC y compris réseaux. Une participation du promoteur à hauteur de 50 % de 32 000 € est prévue.

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ approuve le choix de l'entreprise LESSARD TP pour un montant de 47 498,54 € TTC ;
- ⇒ autorise Mr le Maire à signer l'engagement correspondant ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

## **III) Enfance - Jeunesse**

### **1) Multi accueil Les Crevettes**

**Rapporteur** : Mme PELLERIN

#### **Demande d'aide au fonctionnement de l'espace jeux « Pas à Pas »**

Mme PELLERIN sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour demander une participation financière d'aide au fonctionnement auprès du Conseil Général concernant l'espace jeu municipal « Pas à Pas » employant du personnel qualifié.

Les modalités de subvention sont : 50 % de prise en charge du salaire brut de la professionnelle (base 2 h/hebdomadaire) qui anime cet espace jeu à hauteur d'un plafond de 1 380€ /an.

Cette subvention peut être majorée si le fonctionnement de l'espace jeu respecte la nouvelle charte du Conseil Général, après avis d'inspection d'une de leur puéricultrice.

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la demande de participation financière d'aide au fonctionnement concernant l'espace jeu municipal « Pas à Pas ».

**Adopté à l'unanimité.**

## Convention avec un psychologue

Mme PELLERIN sollicite l'accord du Conseil Municipal pour autoriser Mr le Maire à signer une convention avec Mme Fauvelet, psychologue, pour être rattachée au Multi accueil et intervenir à l'espace jeu « Pas à Pas ».

### Missions :

- Accompagner le personnel éducatif dans la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Accompagner l'équipe dans la prise en charge des enfants ou d'un enfant en particulier.
- Assurer un rôle de personne ressource.
- Participer à des réunions d'équipe.
- Réguler les relations dans le cadre du fonctionnement d'équipe.
- Participer à des réunions en direction des parents.

Mme FAUVELET sera rémunérée au semestre sur présentation d'un état d'heures pour un maximum de 10 vacations à l'année. La rémunération sera calculée en fonction de l'indice brut 480 de la grille psychologue de classe normale, soit 12,52 € / heure.

**Vote :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Mr le Maire émet un avis favorable à signer une convention avec Mme Fauvelet, psychologue, pour être rattachée au Multi accueil et intervenir à l'espace jeu « Pas à Pas ». **Adopté à l'unanimité**

## Modifications du règlement intérieur et du projet d'établissement

Les modifications du règlement intérieur et du projet d'établissement du Multi accueil « Les Crevettes » sont présentées au Conseil Municipal pour validation. Ils concernent principalement les changements d'amplitude d'ouverture du multi accueil (nouveaux horaires : 7 h 30 - 18 h 30) ainsi que des modifications annexes. Ces documents ont déjà fait l'objet d'une validation des services de la CAF et des autorités de tutelle.

Mr DEVEZE fait remarquer que le projet d'établissement lui semble très bien et très professionnel.

**Vote :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable aux propositions de modifications du règlement intérieur et du projet d'établissement du multi-accueil « Les Crevettes » telles que présentées ci-dessus. **Adopté à l'unanimité.**

## IV) Divers

### 1) Questions diverses

- Cale de la Fenêtre :

**Rapporteur :** Mr LE MOAL

Mr LE MOAL communique que la Préfecture d'Ille et Vilaine a prescrit une enquête publique concernant la réhabilitation de la jetée de la Fenêtre dans le port de la Houle. L'enquête s'est déroulée entre le 2 et le 17 avril 2009 inclus avec des permanences du commissaire-enquêteur. Il indique, après avoir regardé les documents d'incidence, que ces derniers prennent en compte les professions utilisant la cale, le Code de l'Environnement, la directive cadre européenne, le schéma directeur de l'aménagement et de gestion de l'eau de Loire-Bretagne, le SAGE, le milieu aquatique, la qualité des eaux, les risques de pollution accidentelle, la pêche, Natura 2000, les sites classés, la protection des zones humides, les activités balnéaires, les réseaux eaux pluviales et enfin les systèmes de protection pendant toute la durée du chantier. Les travaux seront réalisés en deux périodes s'étalant de l'hiver 2009 à l'hiver 2010.

Mr le Maire indique qu'il s'agit de travaux d'envergure qui permettront, au terme de leur réalisation, un retour bénéfique pour l'usage du port et de la cale.

Mr LENOUVEL souligne que la Ville peut remercier le Conseil Général pour les travaux de la Cale de la Fenêtre et pour ceux du carrefour des Portes Rouges.

Mr LE MOAL précise qu'il n'y a pas eu de travaux sur la cale de la Fenêtre depuis 1988.

Mr LE PIERRES demande où se fera le débarquement pour les professionnels de la pêche.

Mr LE MOAL répond que les travaux seront réalisés pendant la période de non utilisation de la cale par les professionnels.

Mr LENOUVEL demande si l'ouverture envisagée de la voûte de la Cale de la Fenêtre est comprise dans l'étude.

Mr LE MOAL répond que le Conseil Général a refusé les études pour la voûte. Le Département trouve exagéré la demande d'études de courantologie et de sédimentologie aux coûts prohibitifs. Le Conseil Général demande un engagement des professionnels à ne pas déposer plainte en cas de dérèglements. Une réunion va être organisée sur ce point avec les professionnels, le Conseil Général et la Ville de Cancale.

Mr LENOUVEL demande à Mr LE MOAL s'il s'est déjà posé la question de savoir pourquoi la voûte avait été fermée.

Mr LE MOAL répond que la fermeture de la voûte date de 1904 à la demande des professionnels de la conchyliculture suite à des pollutions. Sur ce point, aucune pollution n'a été recensée malgré les nombreuses ouvertures existantes de la partie inférieure de la Cale de la Fenêtre. Depuis 1904, de nombreux efforts sanitaires ont été faits avec notamment le tout-à-l'égout.

Mr LENOUVEL demande à Mr LE MOAL s'il connaît quels étaient les risques occasionnés à l'époque par des vents d'Est ou de Sud-Est lorsque la voûte était ouverte. Ces vents provoquaient des effets de tuilières qui affouillaient les fondations de la partie empierrée de la Cale et risquaient à long terme de la faire s'écrouler.

Mr LE MOAL répond qu'il ne s'agit pas du tout de cela. L'ouverture de la voûte empêchait la sédimentation du port. Vu l'envasement actuel du port, cette ouverture pourrait avoir un effet de « chasse ». Un contact a été pris avec les Affaires Maritimes qui ne voient aucun inconvénient au projet. Après contact avec Ifremer, ce dernier a prescrit des études de courantologie et de sédimentologie.

Mr ROUX demande quel est le coût pour les travaux de réhabilitation de la jetée de la Fenêtre.

Mr LE MOAL répond que le coût estimatif des travaux est de l'ordre de 5 M€.

#### ▪ **Installation d'une antenne relais**

Mr BOUCHER indique que l'actualité est le début du Grenelle « radio-téléphonie » qui se poursuivra en mai et juin. Pour Cancale, il rappelle qu'une pétition de riverains a été reçue en Mairie contre le projet d'installation d'une antenne relais Orange au lieu-dit La Boisselle. Cette antenne est aux normes et suivra le Grenelle. Concernant les autres antennes déjà implantées sur Cancale (église, château d'eau et le Grouin), une expertise a été demandée. Il indique que des informations détaillées par antenne sont consultables sur le site « [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr) ». Il souhaite une parfaite transparence sur ce dossier qui permettra à la population cancalaise de connaître précisément les informations qu'elle attend en terme de risques

Mr le Maire ajoute que ce site permet de connaître la nature de l'antenne et les niveaux de mesure opérés. Cela permet également de relativiser un certain nombre de choses, ce n'est pas parce qu'il y a des seuils maximum autorisés que ce sont les niveaux qui sont relevés. Il ne faut pas cultiver un nombre de peurs car il apparaît scientifiquement que c'est plutôt l'usage raisonné des téléphones portables qu'il faut encourager. Il précise que l'installation des antennes relais a pour but de couvrir davantage les zones de réception téléphonique et Internet et ainsi progresser vers l'extinction des zones blanches.

Mme PENVERN remercie Mr BOUCHER pour la remise des différents documents et courriers relatifs au projet d'installation de l'antenne relais de La Boisselle. Elle souhaite que la réglementation soit appliquée de la manière la plus stricte. Il est urgent d'attendre les conclusions du Grenelle à l'échelle nationale pour répondre aux préoccupations des citoyens. C'est au travers de l'action de la société civile et du jeu des associations que tous ces éléments seront pris pour faire évoluer les seuils de la réglementation. Il faut également se servir des réglementations déjà existantes dans les autres pays. Le rôle des élus est également de faire prendre en compte le risque occasionné par l'utilisation du téléphone mobile notamment pour les jeunes.

Mr le Maire indique que la responsabilité d'élu est de garantir aux concitoyens que les décisions prises le seront dans un cadre légal et réglementaire. Sur ce point, il informe que l'antenne relais sera implantée dans le cadre des résultats des travaux actuellement en cours au niveau national.

Mr DEVEZE propose, suite aux études importantes réalisées sur le téléphone et l'enfant, que de la publicité soit faite auprès des jeunes et des parents pour mettre en garde les jeunes contre l'usage abusif du téléphone mobile. L'emploi de l'oreillette, des SMS et des hauts parleurs est préconisé en terme de protection de la santé.

#### ▪ Hôpital Local

Mr le Maire indique, suite au mouvement de grève d'aujourd'hui, qu'il s'agit malheureusement d'un sujet d'actualité alors que l'hôpital de Cancale n'est pourtant pas plus en danger aujourd'hui qu'hier. Il déplore qu'il y ait eu diffusion d'informations inexactes ayant vocation à inquiéter plutôt qu'à faciliter le travail constructif et difficile actuellement en cours. Il n'y a qu'une seule alternative : l'hôpital évolue ou il disparaît. Les problèmes actuels ne sont pas nés d'aujourd'hui et pour autant une solution éventuelle est très proche. Une réunion très importante est prévue le lundi 27 avril.

Il regrette que de fausses « informations » aient été diffusées. Il n'a jamais été question de voir l'hôpital de Cancale transformé en simple EHPAD. Ce qui se prépare actuellement, c'est un renforcement de l'activité sanitaire ouverte aux praticiens de Cancale pour qu'ils puissent intégrer directement leurs patients avec en plus de cela un lien direct avec le service gériatrie du centre hospitalier de St-Malo. La réforme en cours que les uns et les autres peuvent juger n'a pas été décidée par la Mairie de Cancale. Si les USLD n'existent plus, Cancale pourra avoir la chance, si le projet va à son terme, de bénéficier d'une partie sanitaire qui progresse (23 ou 25 lits). Il restera une autre partie à négocier avec le Conseil Général pour disposer de 120 lits d'EHPAD. Le projet reste un projet global.

Le Conseil Municipal a décidé unanimement l'ouverture de la ZAC des Près Bosgers pour accueillir un nouvel hôpital à Cancale et voté unanimement une subvention de 100 000 € destinée à accompagner la réalisation de ce projet nouveau. Il y a ensuite l'obligation de retour à un équilibre financier du budget de l'hôpital. L'ARH s'engagera alors à résorber les déficits cumulés. A partir de ces éléments, le projet final sera structuré et un nouvel équipement pourra alors être envisagé.

Ce projet est important pour les résidents et pour leurs familles. Sur le fonctionnement, la partie hébergement (logistique, cuisine, restauration...) semble être à l'origine des déficits. Et malgré ce déficit, le prix à la journée est l'un des plus chers du département. Il faut impérativement sortir de cette impasse en organisant autrement les choses. C'est une chance de voir l'hôpital de Cancale associé aux hôpitaux de St-Malo et Dinan pour constituer la 1<sup>ère</sup> Communauté Hospitalière de Territoire. Cette constitution permettrait à certains personnels d'être redéployé en terme de compétences dans un environnement professionnel plus vaste et ainsi leur offrir plus de perspectives. La détermination de tous les acteurs de Cancale et des administratifs de l'hôpital est bien présente tant pour l'élaboration technique et financière du nouveau projet que pour la rationalisation et l'amélioration des modalités de fonctionnement, d'organisation et de relations avec les praticiens. Tout cependant reste à faire et à conclure.

Mr le Maire indique souhaiter que l'ensemble des élus fasse la démonstration d'un sens des responsabilités particulièrement élevé et concentrer toute l'énergie et toute l'intelligence pour qu'aboutisse le projet de l'hôpital le plus rapidement possible.

Mme PENVERN revient sur la journée de grève organisée par le syndicat Sud Santé Sociaux à laquelle elle a assisté en compagnie de plusieurs autres élus. Le message porté de manière très responsable par les syndicats était que Cancale se mobilise pour son hôpital.

Mr le Maire indique qu'il aurait aimé que le syndicat Sud Santé accompagne et reconnaisse les initiatives qui ont été prises plutôt que diffuser de fausses informations.

Mme PENVERN souligne qu'il n'y avait pas d'affirmation dans le document diffusé par le syndicat notamment en ce qui concerne le service des soins de suite.

Mr le Maire répond que la phrase reprise dans le document du syndicat était la suivante : « *le service des soins de suite (15 lits actuellement) ne pourra perdurer en l'état* ». Cela lui semble ne pas être une formule positive pour dire que cela va se développer.

Mme PENVERN indique que ce qui est dit dans le document syndical est quelque chose d'assez réaliste et rappelle les paroles de Mr le Maire qui soulignait l'importance d'avoir 23 lits de soins de suite minimum pour que l'hôpital puisse continuer à exister. Elle fait remarquer l'attachement et l'intérêt de tous au maintien d'un service hospitalier de proximité sur le territoire de Cancale. La mobilisation d'aujourd'hui est également faite pour conforter le projet du nouvel hôpital. Elle assure le soutien des élus de sa liste au Conseil d'Administration de l'hôpital, au Conseil Général et à l'ARH pour faire aboutir ce projet avec un minimum de 23 lits de soins de suite. Il faut également tenir compte du contexte actuel difficile et comprendre la préoccupation d'un certain nombre de salariés vu l'incertitude qui règne au sein de l'établissement en terme d'emploi. Les réformes à venir concernant l'hôpital public de manière globale se feront obligatoirement avec des suppressions de postes. L'inquiétude des personnels est donc légitime tant en terme de suppressions qu'en terme de redéploiements de postes.

Mr DEVEZE indique qu'il souhaite apporter des précisions sur la journée de grève d'aujourd'hui pour laquelle il n'était pas tout à fait d'accord. Il précise avoir assisté à la 1<sup>ère</sup> assemblée générale organisée par le syndicat Sud Santé Sociaux, réunion au cours de laquelle le représentant syndical a clairement affirmé que les 25 lits de soins de suite ne verraient pas le jour. Il indique ne pas être d'accord sur la façon de faire du syndicat qui crée un vent de panique et une psychose depuis trois semaines. Un travail sur le futur projet d'hôpital auquel il participe est actuellement en cours depuis maintenant près de deux ans. L'inscription de Cancale pour 23 lits de soins de suite est toujours d'actualité.

Mr le Maire indique avoir souhaité que l'assemblée générale du personnel ait lieu cet après-midi afin de communiquer les informations qui auraient du logiquement être connues. Cette assemblée générale avait vocation à garantir une grande qualité d'écoute pour que personne ne soit laissé de côté et pour que toutes les informations et suggestions soient apportées à chacun. Cette méthode doit faire partie des matériaux de construction pour la négociation finale. Ceci ne peut se faire qu'avec un langage de vérité et non pas de polémique.

Mr LENOUVEL précise que tout le monde est attaché à la défense de l'hôpital local de Cancale et solidaire auprès du personnel hospitalier. Il rappelle avoir dit plusieurs fois que l'hôpital local doit rester à Cancale. Il ne faut pas reprocher aux personnels de l'hôpital local de faire un mouvement de grève pour que l'hôpital reste à Cancale.

Mr le Maire répond qu'il n'est pas question de faire des reproches aux personnels de l'hôpital, mais de s'interroger sur l'attitude de représentants syndicaux de St-Malo qui ont organisé un mouvement de grève à partir d'informations non fondées. Il ajoute que le projet de l'hôpital ne réussira qu'en parfaite collaboration avec le personnel.

Mr LENOUVEL demande où en est la convention qui devait être établie suite au versement de la subvention municipale de 100 000 € et qui devait préciser le remboursement de cette somme à la Ville de Cancale si l'hôpital n'était pas réalisé sur son territoire. Il demande également si les 450 000 € promis par l'ARH pour résorber le déficit ont été versés.

Mr le Maire répond que la convention a été signée et les fonds versés (100 000 €) à l'hôpital local de Cancale. La convention précise explicitement que la somme est destinée exclusivement à la réalisation d'un nouvel équipement. Concernant le versement financier de l'ARH, cette dernière a indiqué que le versement des 450 000 € ferait partie de la négociation finale qui porte sur plusieurs conditions : la capacité à réaliser un projet de nouvel établissement, le retour à l'équilibre financier et l'inscription de l'évolution de la nature des services rendus. Ces conditions sont traitées par des instances différentes qui doivent se coordonner avant de s'engager de façon définitive. Il conclut en indiquant que seule la Mairie de Cancale n'a pas attendu pour verser une aide financière et attend que les autres acteurs fassent de même.

Mr LENOUVEL demande pourquoi le courrier remis aux familles de résidents de l'hôpital local fait part de la résorption du déficit par ces aides et indique la diminution surprenante de certains tarifs.

Mr le Maire répond à Mr Lenouvel qu'il a déjà posé cette question lors d'un précédent Conseil Municipal et que la réponse formulée ce jour n'a pas varié. Il demande que sur un dossier aussi complexe que celui de l'hôpital chacun fasse preuve de grandeur.

Mr LENOUVEL indique que ceux qui ont à faire preuve de grandeur quelquefois sont ceux qui écrivent des courriers de ce type là.

#### ▪ Office de Tourisme

Mr LE PIERRES informe le Conseil Municipal que le Comité de Direction de l'Office de Tourisme s'est réuni le 20 avril 2009. Il a approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2008 de l'OT. La modification de la composition du comité de direction est actuellement en cours pour assurer le remplacement de trois membres du collège « hôteliers et restaurateurs » (MM. Le Floch, Péard et Barbier). Pour l'instant, seul Mr Le Floch a été remplacé par Mme Daudin, Directrice de l'Auberge de Jeunesse. Deux postes de suppléants pour ce même collège restent à pourvoir.

Mr LE PIERRES remet à chaque élu les 4 nouveaux guides 2009 de l'Office de Tourisme : guide des restaurants, guide des hébergements, guide des locations saisonnières et enfin guide des loisirs.

- Monsieur le Maire rappelle la commémoration de la journée des Déportés le dimanche 25 avril 2009.

□□□□□□□□□□

**Fin de la séance à 23 h 15**

Prochain Conseil Municipal : le **vendredi 29 mai 2009** à 20 h 00

**La secrétaire de séance,**

**M. LOTELIER**